

**CONSEIL MUNICIPAL DE LUCY SUR CURE du 11 AVRIL 2024**

Le 29 mars 2024

Convocation au Conseil Municipal adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour la tenue d'une séance ordinaire qui s'ouvrira le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre

Le Maire,  
Frédéric MOISELET

**ORDRE DU JOUR :****1 / Approbation du compte-rendu du 15 février 2024****2 / Budgets****a) Commune M57**

- compte administratif et compte de gestion 2023
- affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2023
- attribution de subventions
- taux d'imposition 2024
- budget primitif 2024

**b) Eau M49**

- compte administratif et compte de gestion 2023
- affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
- budget primitif 2024

**3 / Mandat au CDG89 pour consultation « Protection sociale complémentaire des agents »****4 / Validation par le CDG89 de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle****5 / Analyse devis réfection voirie et demande de subvention au CDY****6 / Analyse devis étude de faisabilité mairie****7 / Analyse devis changement de fenêtres mairie Essert et demande de subvention (DETR, CDY, 3 CVT)****8 / Questions diverses**

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 9	Le 11 avril 2024 à 19h00, le Conseil municipal de LUCY SUR CURE s'est réuni en salle du Conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric MOISELET, Maire, pour la tenue d'un Conseil municipal, organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 mars 2024 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.
<b><u>Présents :</u></b> 8	
<b><u>Votants:</u></b> 8	<b><u>Etaient présents :</u></b> Frédéric MOISELET, Guy DEFRANCE, Mickaël BOURGEOIS, Marie-Claude MARX, Christian MADON, Agnès TUPINIER, Christelle DEIGNEAU, Annick MARCEAU <b><u>Etait absent :</u></b> Alain BAUDOIN Madame Agnès TUPINIER a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales

---

**Le quorum est atteint. Le Maire peut donc ouvrir la séance.**

Le Maire donne lecture de la lettre de démission d'Alain BAUDOIN, conseiller municipal. Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, une copie de ce courrier sera envoyée au Préfet de l'Yonne.

**1 / Approbation du compte-rendu du 15 février 2024****2 / Budgets**

## -APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2023

Le Maire expose les comptes administratifs COMMUNE – EAU.

Il quitte la salle et laisse la parole à Guy DEFRANCE pour le vote des comptes administratifs dressés par Frédéric MOISELET-PARQUET et les comptes de gestion dressés par le Receveur – année 2023.

Ces comptes sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

### RESULTATS :

#### BUDGET COMMUNE

##### Résultat de Fonctionnement 2023

Résultat de l'exercice	+ 23 970.76
Résultat antérieur reporté	20 511.07
Résultat de clôture	+ 44 481.83

##### Résultat d'Investissement 2023

Résultat de l'exercice	- 326.44
Résultat antérieur reporté	+ 23 110.28
Résultat de clôture	+ 22 783.84

### AFFECTATION

Report en fonctionnement art 002	=	14 481.83
En recettes d'investissement art 1068	=	30 000.00
En recette d'investissement art 001	=	22 783.84

### BUDGET EAU

##### Résultat de Fonctionnement 2023

Résultat de l'exercice	+ 4 130.30
Résultat antérieur reporté	+ 39 384.60
Résultat de clôture	+ 43 514.90

##### Résultat d'Investissement 2023

Résultat de l'exercice	+ 7 510.96
Résultat antérieur reporté	+ 16 750.49
Résultat de clôture	+ 24 261.45

### AFFECTATION

1 / Résultat reporté en fonctionnement	=	43 514.90
2 / résultat reporté en investissement	=	24 261.45

## - APPROBATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Après s'être fait présenter les budgets « COMMUNE – EAU » et après avoir constaté que les sections de fonctionnement et d'investissement étaient équilibrées, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents les Budgets Primitifs – année 2024

COMMUNE	
Dépenses de Fonctionnement	228 771.83
Recettes de Fonctionnement	228 771.83
Dépenses d'Investissement	118 931.67
Recettes d'Investissement	118 931.67

EAU	
Dépenses de Fonctionnement	67 708.90
Recettes de Fonctionnement	67 708.90
Dépenses d'Investissement	70 970.35
Recettes d'Investissement	70 970.35

#### – TAUX D'IMPOSITION 2024

Le Maire propose de maintenir les taux d'imposition des deux taxes directes locales pour 2024 comme suit :

-taxe foncière bâti : 34.82 % (12.98 % taux communal + 21.84 % taux départemental)

-taxe foncière non bâti : 38.34 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition mentionnés ci-dessus pour l'année 2024.

#### – SUBVENTIONS

Suivant le montant budgété, soit 650 €, le Conseil municipal attribue les subventions communales – année 2024 comme suit :

ASSOCIATIONS	Année 2024
ADMR	150
Maison des Services ADMR	150
Fondation du Patrimoine	
Ecole Vermenton	100
Collège Vermenton FSE	100
AFM Téléthon	
Restau du coeur	50
La Croix Rouge	50
Les Parents Terribles (parents d'élèves collège)	50
Total 650 € prévus au budget	650

### **3 / Mandat au CDG89 pour consultation « Protection sociale complémentaire des agents »**

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Cette participation deviendra obligatoire pour :

- Les risques prévoyance à effet du 1er janvier 2025.
- Les risques santé à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le centre de gestion de l'Yonne propose de lancer une consultation auprès des organismes d'assurance pour le compte des employeurs. Le processus de consultation sera commun aux employeurs territoriaux du département qui auront formulé leur intention, afin de mutualiser les risques à couvrir, et rechercher des tarifs compétitifs au bénéfice des agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion

**décide** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé et prévoyance que le Centre de gestion de l'Yonne va engager.

**prend acte** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé et Prévoyance souscrite par le CDG 89 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**autorise** le maire à signer tous les actes découlant de cette décision

### **4 / Validation par le CDG89 de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

Lors du Conseil municipal du 15 février 2024, il avait été décidé d'attribuer aux agents de la commune, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, comme suit :

- la somme de 600 € pour l'agent à temps complet et 291.42 € pour l'agent à 17/35.

Le Maire avait ensuite saisi le comité social du CDG 89 qui vient de rendre un avis favorable sur cette action.

Il convient désormais de prendre une délibération pour acter l'attribution de la prime aux agents.

Accepté à l'unanimité.

#### **5 / Analyse devis de réfection voirie et demande de subvention au CDY**

Au budget 2024, des travaux de réfection de voirie sont prévus.

Le Conseil Départemental peut attribuer une subvention de 20% plafonnée au titre de Villages de l'Yonne. Le chantier a été estimé à 26 215.75 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux sus-mentionnés suivant le plan de financement :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Réfection de voirie	26 215.75 HT	Conseil Départemental de l'Yonne Villages de l'Yonne 20 %	5 243.15 HT
		Autofinancement	20 972.60 HT
<b>TOTAL</b>	<b>26 215.75 HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26 215.75 HT</b>

#### **6 / Analyse devis étude de faisabilité mairie**

Le Maire informe de l'urgence d'effectuer des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la mairie. En effet, les services de l'Etat ont relancé les communes non mises aux normes à ce jour en les informant que l'attribution de subvention sur d'autres projets serait dépendante des travaux d'accessibilité de la mairie réalisés.

De ce fait, le Maire propose de lancer une étude de faisabilité concernant l'aménagement de la maison jouxtant la salle des fêtes en un bâtiment mairie.

Deux devis ont été reçus.

Après analyse des offres, des incohérences sont relevées. Cela ne permet pas de prendre une décision éclairée. Ce point est donc reporté au prochain Conseil municipal.

#### **7 / Analyse devis changement de fenêtres mairie Essert et demande de subvention (DETR, CDY et 3CVT)**

Suite à la réalisation des DPE des logements communaux fin 2023, le bâtiment mairie d'Essert a été classé en E pour la performance énergétique.

L'appartement de la mairie d'Essert a toujours été loué. Il convient de réaliser des travaux d'amélioration en matière d'isolation thermique, en changeant les huisseries notamment.

Guy Defrance présente les différents devis reçus concernant le remplacement de l'ensemble des huisseries de la mairie d'Essert et propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès des différentes administrations.

Après discussion, il s'avère que la contenance des devis n'est pas la même suivant l'entreprise.

Christian MADON demande une expertise de la charpente, toiture et gouttières avant d'engager tous travaux.

De plus, les élus souhaitent obtenir une estimation des éventuelles subventions pouvant être obtenues dans le cadre de ce projet. Ce point est donc reporté au prochain Conseil municipal.

---

#### **Communication des Décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées.**

Le Maire a conclu un engagement avec AGIR afin d'employer un agent technique à partir du 15 avril jusqu'au 31 juillet 2024, à raison de 16/35.

---

#### **9 / Questions diverses**

-Marie-Claude MARX demande de sécuriser la route d'Essert et de limiter la circulation à 12 tonnes. Le Maire prendra rendez-vous avec Madame LOUIS du Conseil Départemental à cet effet.

-Annick MARCEAU souhaite savoir si l'offre d'emploi pour le ménage au foyer a été publiée.

-Christian MADON fait part de l'aménagement des logements communaux de manière équivoque.  
-Christian MADON demande où en est l'acquisition des deux parcelles de bois. Le Maire informe qu'elles sont déjà vendues.

La séance est levée à 21h45

Le secrétaire de séance

Agnès TUPINIER



Le Maire,

Frédéric MOISELET

NUMERO	OBJET
DE_2024_008	Budget Commune : Vote du compte de gestion 2023
DE_2024_009	Budget Commune : Vote du compte administratif 2023
DE_2024_010	Budget Commune : Affectation du résultat de fonctionnement
DE_2024_011	Attribution de subventions 2024
DE_2024_012	Taux d'imposition 2024
DE_2024_013	Budget Commune : Vote du budget primitif 2024
DE_2024_014	Budget Eau : Vote du compte de gestion 2023
DE_2024_015	Budget eau : Vote du compte administratif 2023
DE_2024_016	Budget Eau : Affectation du résultat de fonctionnement 2023
DE_2024_017	Budget Eau : Vote du budget primitif 2024
DE_2024_018	Mandat au CGD 89 pour consultation Protection sociale complémentaire des agents
DE_2024_019	Instauration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
DE_2024_020	Analyse devis réfection voirie et demande de subvention au CDY

En application de l'article 2121-25 du CGCT, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la séance a été publiée sur le panneau d'affichage le 15 avril 2024.

